

PRENOM ET NOM DE L'ELEVE : _____

Règlement intérieur du Studio de danse
Vincent Flament 2024-2025

1. Documents à fournir :

- 1 certificat médical (uniquement pour les concours).

2. Tenue vestimentaire :

- survêtement ou leggings, tee-shirt et veste. Pieds nus pour chaque discipline (pédilles pour le moderne).

Pour chaque discipline, **les cheveux devront être attachés** ! Pas de mèches volantes. Le port de bijoux est interdit.

Pour tous, se munir d'une bouteille d'eau ou gourde marquée au nom de l'enfant.

3. Règlement :

Il est possible d'échelonner le paiement EN CHEQUES, jusqu'à 12 fois.

Les chèques seront encaissés le 1er de chaque mois.

Tous les chèques devront être donnés à l'inscription.

Pour les paiements en espèces, la totalité sera demandée à l'inscription. Chaque élève a le droit à UN ou DEUX COURS D'ESSAI avant son inscription définitive.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT APRES L'INSCRIPTION DEFINITIVE (sauf certificat médical).

4. Horaires des cours :

Les horaires doivent être respectés afin de ne pas gêner le bon déroulement des cours.

Pour les mineurs, les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin du cours et à l'heure; le professeur n'est plus responsable au-delà des horaires du cours.

5. Absence :

Toute absence devra être signalée au professeur ; soit au cours précédent, soit au 06.87.48.20.78, soit sur notre Facebook «Héloïse Vincent Flament» (messenger)

6. Calendrier des cours :

Les cours débuteront le lundi 9 septembre 2024. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Les représentations de danse auront lieu début juin. Il n'y aura plus de cours après les spectacles.

7. Costumes du spectacle:

Une participation financière vous sera demandée pour le costume de votre enfant. Il lui appartiendra ensuite.

8. Spectacle de fin d'année :

Les spectacles de danse se dérouleront début juin à la salle Jacques Brel d'Etrépagny. L'entrée est de 5 euros par personne (tarif unique à partir de 3 ans).

9. Droit d'auteur :

Toute publication (photos ou vidéos) sur les réseaux sociaux devra **OBLIGATOIREMENT** être accompagnée de la mention « studio de danse V.Flament », « chorégraphie V.Flament » ou d'une identification.

En signant ce règlement, je m'engage à le respecter et j'accepte que des photos et vidéos des cours et spectacles de danse ou théâtre de mon enfant figurent sur le site <http://studio-de-danse-vincent-flament.e-monsite.com>, sur Facebook de « Héloïse Vincent Flament », sur instagram « studiovflmt », sur snapchat « vflmt10 » ainsi que dans des vidéos sur YouTube pour une durée indéterminée.

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une exclusion définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date : _____

Signature des parents :